

 <p>Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES</p>	<p>COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation : 12/03/2024

Date d'affichage : 12/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Gilbert BAUDER, Alain RASSET, Alain NOEL, Stéphanie LEVILLAIN, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Priscille CLEMENT, Armelle POIRIER, Florence COSSARD, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS

Etaient Absents : Mme Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT
Dominique CATEL a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR

M. Pascal LEGOIS a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	16
Pouvoirs	2
Votants	18

OBJET :

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 SUR LE BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2024

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait, présente les résultats suivants

	Résultat C.A 2022	Virement à la S.Inv 2022	Résultat de l'exercice 2023	Restes à Réaliser 2023	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	395 349.56 €		- 339 897.86 €	D 207 186.30 €	- 207 186.30 €	- 151 734.60 €
				R 0.00 €		
FONCT	2 850 011.45 €	0.00 €	660 414.25 €			3 510 425.70 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- D'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	3 510 425.70 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	151 734.60 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 358 691.10 €
Total affecté au c/1068 :	151 734.60 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0.00 €

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20240318-14-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

Affichage : 26/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation